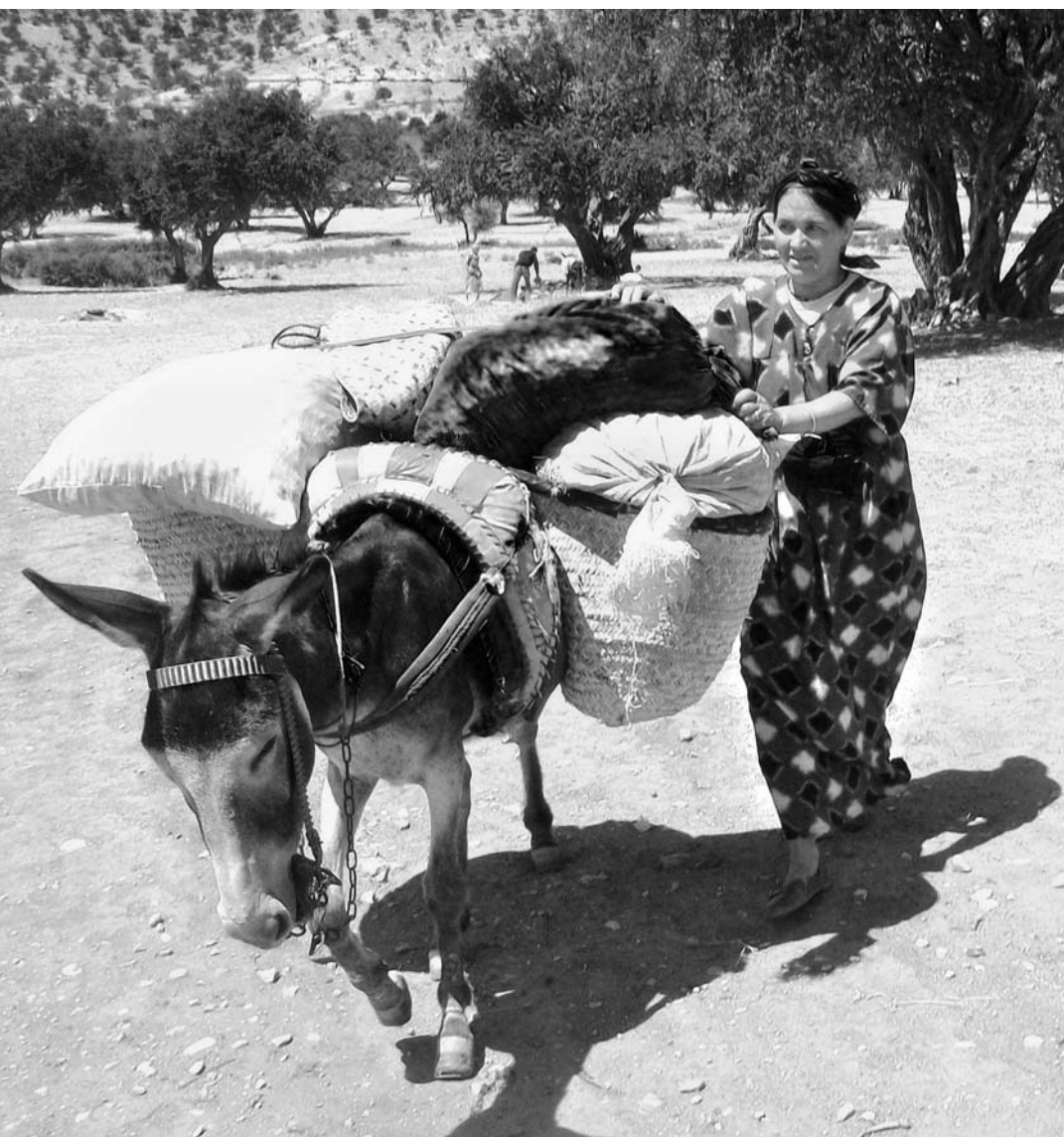


Mobilisations des femmes et dynamiques des rapports de pouvoir

Partie 2



< Retour de la récolte de fruits d'arganiers à Imi n Tlit, dans la région d'Essaouira (Maroc). Les fruits sont ramenés à la maison où ils seront déposés sur le toit pour sécher. Une fois qu'ils sont secs, les femmes retirent la peau et concassent les noix pour en extraire les amandons, matière première de l'huile d'argan.

© M. Bounnit, 2009

Introduction

Isabelle
Guérin

Les groupements féminins n'ont probablement jamais suscité autant d'intérêt. Ils sont encouragés et appuyés par les autorités publiques, qui n'hésitent pas à « responsabiliser » les populations, et en particulier leur composante féminine, pour pallier leurs propres carences ou tout simplement leur absence. Ils sont au cœur de nombre de politiques d'aide au développement, pour qui « genre » et « capital social » sont aujourd'hui un véritable cheval de bataille. Les groupements féminins sont désormais courtisés par certaines multinationales, en quête de nouveaux marchés sous couvert de *social business*. Ils sont également très souvent soutenus, même si c'est de manière indirecte, par des pouvoirs politiques et religieux constamment en quête de clientèle. Les limites entre ces différents acteurs sont parfois floues.

Dans de nombreux pays du Sud, ces formes d'action collective ne sont pas nouvelles. Pour faire face à leurs multiples tâches domestiques et agricoles, ainsi qu'à leurs obligations rituelles et religieuses, les femmes ont souvent mutualisé et partagé une partie de leurs ressources et de leurs obligations. Quelle que soit l'ampleur des dominations patriarcales et de l'invisibilité publique des femmes, l'histoire révèle des formes ancestrales d'organisation collective et d'opposition (WIERINGA, 1995), même si elles sont parfois fondées sur la dissimulation, la ruse et le contournement (AGARWAL, 1994). Ce qui est plus récent en revanche, c'est l'articulation avec des revendications sociétales et environnementales ainsi que le soutien, pour le meilleur ou pour le pire, de multiples ONG, agences bilatérales ou multilatérales d'aide au développement et plus récemment de multinationales.

Selon les contextes et les acteurs en présence, ces groupements se voient affublés de responsabilités multiples : démocratie locale, sécurité alimentaire, renforcement des capacités de production vivrière et de stockage, diversification des économies rurales, mutualisation des soins de santé, animation et éducation

populaire, mais aussi gestion de biens collectifs et de ressources naturelles, préservation de la biodiversité, etc. L'urgence écologique leur donne une nouvelle légitimité. Dans de multiples régions, on voit ainsi des groupes de femmes s'impliquer dans l'entretien des ressources forestières, la gestion des nappes phréatiques, la conservation des semences et de plantes locales, la production d'agriculture biologique et d'énergies renouvelables, l'usage de fours à faible combustion et de lampes solaires, etc. Certains le font spontanément. D'autres ont été encouragés, parfois exhortés par des acteurs extérieurs.

Faut-il se réjouir ou au contraire condamner cet engouement pour cet agir collectif féminin ? Certains(es) n'hésitent pas à le proscrire, considérant qu'il s'agit d'une bien maigre compensation aux désengagements publics et à l'ampleur des risques environnementaux, d'un faux-nez du néo-libéralisme et d'un fardeau supplémentaire pour les femmes. Le risque est en effet grand, et déjà à l'œuvre dans certains pays et secteurs d'activité, que les groupements féminins prennent en charge collectivement les questions d'intérêt collectif et général, depuis les soins aux personnes dépendantes jusqu'à la préservation de l'environnement, sans aucune compensation en provenance de l'État ou du marché. Le processus est d'autant plus pervers qu'il est supposé renforcer les capacités d'action des femmes et leur *empowerment* (TREILLET, 2008). L'exemple de la Mongolie est à cet égard significatif : ce pays a vu émerger au cours des dernières décennies une société civile « de femmes », dont le rôle en matière de construction de la démocratie a été déterminant sans pour autant que les femmes n'accèdent au pouvoir (JARRY-OMAROVA, 2010). Le cas de l'Andhra Pradesh en Inde est également symptomatique : l'État se félicite régulièrement du dynamisme de la société civile féminine qui compte aujourd'hui plusieurs centaines de milliers de *self-help-groups* de femmes. Ceux-ci sont supposés compenser la diminution continue des dépenses publiques concernant directement les femmes (santé, habitat, alimentation, accès à l'eau, famille et développement rural), or les études de terrain montrent que ces groupes locaux, largement promus par les autorités publiques, les institutions de coopération bilatérale et multilatérale (notamment la Banque mondiale et la coopération britannique) et les ONG, permettent surtout de réaliser des économies d'échelle et de reporter sur les femmes des coûts multiples (RAO, 2008). Au Tamil Nadu, État voisin du sud de l'Inde, on compte également plusieurs centaines de milliers de groupements féminins. Ceux-ci se voient attribuer des responsabilités croissantes dans la mise en œuvre de programmes publics et la gestion de biens collectifs locaux. Mais ceci ne s'accompagne ni d'une délégation de pouvoir ou de ressources (GUÉRIN et PALIER, 2005), ni de mécanismes garantissant la représentativité et l'équité du fonctionnement de ces groupes, si bien qu'au final ces groupes n'ont de collectif que le nom, et leur fonctionnement très hiérarchique se traduit principalement par la recomposition des chaînes clientélistes locales (GUÉRIN,

2011). Plus généralement, la « participation » des femmes, véritable rhétorique supposée garantir l'adaptation des projets à leurs « besoins » ainsi que leur *empowerment* (MOLYNEUX, 2002 ; RANKIN, 2002), peut s'interpréter comme une nouvelle forme de captation du travail des femmes (FALQUET, 2008 ; DESTREMAU, 2013) ou de courtage (GUÉRIN, 2011 ; SAUSSEY, 2012). D'autres travaux, en revanche, mettent l'accent sur le dynamisme de ces formes d'agir collectif, leur capacité d'inventivité et de créativité et les canaux multiples à travers lesquels les femmes réagissent, s'organisent et défient à l'échelle territoriale l'hégémonie de la globalisation (CHARLIER, 2006 ; GRANIÉ et GUÉTAT-BERNARD, 2006 ; HAINARD et VERSCHUUR, 2005 ; NAPLES et DESAI, 2002 ; VERSCHUUR, 2007). Sont mis en évidence leur capacité à inventer de nouvelles formes d'agir collectif, à articuler de manière innovante le privé et le public, le monétaire et le non-monétaire, le marchand et le non-marchand, le local et le global (HERSENT et SOUMBOU, 2011 ; CHARLIER, 2011). Dans certains contextes, les groupements féminins apparaissent comme des espaces privilégiés d'intimité, de sociabilité et d'acquisition de respect de soi, de construction d'identité et de projection dans l'avenir ou encore de bousculement des mécanismes identitaires (CHARLIER, 2011 ; VERSCHUUR, 2011 ; ALHASSOUMI, 2012). Ils apparaissent également comme des lieux d'apprentissage de compétences et de savoir-faire (CHARLIER, 2011 ; ALHASSOUMI, 2012), voire comme de véritables modes d'accumulation économique et d'accès au pouvoir (SARR, 1998).

Est également soulignée leur capacité à renouveler la manière dont est envisagée la notion de « reproduction », comprise au sens large comme l'ensemble des activités assurant la perpétuation « du lien social, de la subsistance matérielle et, plus globalement, d'un territoire de vie » (DEGRAVE, 2011 : 82). Est également pointé leur rôle parfois décisif dans des actions plus larges *via* une articulation avec les niveaux nationaux et transnationaux (NAPLES et DESAI, 2002 ; KABEER, 2010 ; RICCIUTELLI *et al.*, 2004 ; LACOMBE *et al.*, 2011), même si cette articulation n'est pas sans ambiguïtés : imposition de modèles peu adaptés aux réalités locales, reproduction de relations hiérarchiques, étouffement du potentiel de revendication, etc. (JARRY-OMAROVA, 2010 ; MARTEU, 2009 ; NAPLES et DESAI, 2002 ; RICCIUTELLI *et al.*, 2004).

L'analyse, on le voit, oscille entre glorification et condamnation. Cette diversité révèle des divergences dans les prismes d'analyse, les échelles d'observation et les cadres normatifs mobilisés. Se focalise-t-on sur l'évolution structurelle des rapports de pouvoir et d'oppression à un niveau global ou sur l'émancipation de personnes, de femmes et d'hommes, de groupes sociaux ou de territoires circonscrits dans le temps et dans l'espace ? Mobilise-t-on l'idéal normatif d'une large partie du féminisme occidental, à savoir l'idéal d'une femme autonome, salariée et autonome à l'égard de son époux, de la communauté masculine, mais aussi de normes sociales, culturelles et religieuses, ou bien considère-t-on que les capacités d'agir et de

penser peuvent aussi consister à réinventer et s'appropriier la « tradition », et que l'idéal d'agir individualiste est une norme somme toute très arbitraire ?

Cette diversité d'analyses révèle aussi des contextes économiques, sociaux, culturels et politiques fort différents, plus ou moins favorables à la construction d'une action collective féminine relativement autonome et capable de résister aux impératifs trop souvent imposés par les bailleurs, décideurs, politiciens, leaders religieux, etc.

Cette ambivalence de l'agir collectif féminin est encore plus prononcée lorsqu'il s'agit d'activités environnementales. Celles-ci peuvent être des opportunités de valorisation d'autres formes d'action et de richesse, où le relationnel, tant à l'égard d'autrui que de la nature, l'emporte sur le matériel. Mais lorsqu'elles restent cantonnées aux femmes, il y a de fortes chances que cet enfermement alourdisse encore considérablement le poids des charges de travail gratuit qui leur incombent, tout en dévalorisant plus encore la notion de *care* environnemental, considéré alors comme une spécificité éminemment féminine (voir à ce sujet l'introduction générale de l'ouvrage).

Examinant le fonctionnement de groupements en charge de l'entretien des ressources forestières en Inde, Bina AGARWAL (2000) soulignait que les groupes de femmes étaient à la fois plus équitables et plus efficaces, tout en expliquant la construction de cette différence. Il serait totalement erroné, dit-elle, d'imaginer que les femmes soient naturellement prédisposées à l'action collective et à l'entretien des ressources. Ce sont leurs contraintes matérielles et sociales, leur dépendance plus forte à l'égard des ressources naturelles et des réseaux sociaux locaux qui les incitent à s'engager plus activement dans ce type de collectif. Lorsque les politiques de développement s'emparent de ces groupes ou les créent de toutes pièces, le risque est grand que l'argument d'efficacité ne l'emporte par sur celui de l'équité. Le risque est également grand que les contraintes structurelles qui expliquent que les femmes soient plus enclines à s'engager – contraintes structurelles souvent considérées comme exogènes ou acquises alors qu'il faudrait les combattre – ne soient totalement occultées.

L'histoire montre aussi que l'action collective a toujours été déterminante dans la promotion de groupes marginalisés et que celle des droits des femmes n'est pas une exception¹. Mais l'histoire nous enseigne aussi l'extraordinaire diversité de l'activisme féministe, dont les luttes ont été articulées avec des engagements, des alliances et des idéologies très variées. La définition même du féminisme fait l'objet de débats passionnés et souvent houleux. Même si l'opposition est simpliste, on peut opposer un féminisme qui a longtemps été hégémonique, construit dans les

¹ Voir par exemple AGARWAL (1994) pour la question des droits de propriété, KABEER (2010) pour celle du droit à l'emploi et la protection sociale.

pays occidentaux, qui incline à penser la lutte comme un processus nécessairement organisé, formalisé et autonome à l'égard d'autres mouvements, cette autonomie étant un gage d'authenticité et de légitimité quant aux intérêts dits de genre. Prenant le contre-pied de ce type d'approche, les féminismes post-coloniaux ou décoloniaux ont pour point commun, malgré leur diversité, de plaider pour une définition à la fois respectueuse des diversités locales et bien plus large des engagements et de la mobilisation des femmes : des actions ouvertement contestataires ou préférant des formes de subversion plus discrètes, indépendantes ou reliées à des partis ou à des luttes politiques ; des engagements temporaires ou inscrits dans la longue durée, s'appuyant sur une assise sociale étroite ou sur de larges coalitions ; des mobilisations limitées à l'espace local ou bien parties prenantes de mouvements nationaux ou transnationaux (BASU, 1995 ; VERSCHUUR et DESTREMAU, 2012). En arrière-plan de ces débats, se pose l'épineuse question de la conceptualisation de la liberté dans des contextes où la soumission à certaines formes d'autorité est une condition pour exister en tant que sujet (MAHMOOD, 2005 : 31).

Les trois contributions réunies ici illustrent quelques facettes des questions clés qui traversent les débats relatifs à l'action collective féminine en milieu rural. Si la question de l'environnement n'y est pas prioritaire, on peut supposer toutefois que les ambivalences et les enjeux mis en évidence par ces trois études de cas se retrouvent très largement dans les collectifs féminins davantage tournés vers des préoccupations environnementales. Alain Bonnassieux, à travers l'exemple de l'Afrique de l'Ouest, met en évidence la très grande diversité de situations, mais aussi l'ambiguïté de ces formes d'action collective, dont la plupart sont le fruit de dynamiques multiples, tant locales qu'extérieures aux territoires de leur émergence. Cette diversité se mesure en termes de taille, de fonctions – oscillant entre production, service et représentation –, d'ancienneté, mais aussi de degré de structuration. Il en propose un bilan mitigé, soulignant leur rôle essentiel en termes d'accès à davantage d'autonomie, de ressources, de compétences et de visibilité. Dans des contextes fortement patriarcaux, le collectif est un « passage obligé » pour les femmes, suggère-t-il, qui n'ont pas d'autres choix que de mobiliser le groupe pour défendre leurs droits et négocier avec le monde masculin. Il reste que l'accès au pouvoir proprement dit reste circonscrit à une minorité, celle qui dispose de compétences techniques et de ressources matérielles. Reprenant l'éternel débat entre besoins pratiques et stratégiques, l'auteur souligne que nombre de ces groupes demeurent circonscrits à un rôle nourricier, qui cantonne les femmes dans leur identité sexuée. On peut néanmoins interroger la validité de cette opposition, selon laquelle le rôle nourricier des femmes serait incompatible avec un engagement politique². Là encore, l'histoire des émeutes de la faim, mais aussi

² Sur ce point voir également GUÉTAT-BERNARD (2011).

leurs manifestations contemporaines montrent que les femmes peuvent se saisir de leurs responsabilités domestiques pour s'engager dans un combat politique (GUÉRIN et NOBRE, à paraître).

Les deux contributions suivantes, issues d'un travail empirique de longue durée, offrent des études de cas très contrastées et mettent bien en évidence l'ambivalence de l'action collective féminine. Hadizatou Alhassoumi et Anne-Marie Granié proposent une analyse plutôt positive des groupes de femmes nigériennes productrices de sésame. Elles décrivent de manière très détaillée la manière dont ces formes d'action collective jouent un rôle d'apprentissage et d'acquisition de compétences, de reconnaissance institutionnelle et professionnelle, de diversification des activités de valorisation du sésame et de repositionnement des femmes dans l'agriculture. Tout en soulignant l'immense chemin à parcourir, les auteures observent des balbutiements de changements, y compris d'un point de vue identitaire. La question que l'on peut se poser ici, évoquée dans la thèse de doctorat d'Hadizatou ALHASSOUMI (2012) mais non reprise ici, concerne l'accès aux marchés, tant nationaux qu'internationaux. À l'instar de nombreux contextes, cet accès reste monopolisé par les hommes, ce qui limite évidemment fortement les capacités d'accumulation des groupes et de leurs membres (GUÉRIN *et al.*, 2011).

Romain Simenel, Bruno Romany et Laurent Auclair, en revanche, dressent un sévère bilan des coopératives féminines marocaines d'huile d'argan. Faisant écho à d'autres travaux sur le rôle des groupements de femmes dans de nouvelles filières agro-alimentaires (SAUSSEY, 2011), ils décrivent la mise en scène de la soi-disant authenticité de la production et de la transformation de l'arganier. Ils dénoncent la perversité des processus de labellisation, mais plus dans une perspective de contrôle des ressources par les populations locales que dans une perspective de genre : dans le cas étudié, la labellisation de l'argan conduit finalement à délocaliser les activités de transformation et de la valeur ajoutée et à restreindre l'accès des populations locales à un bien collectif. Du fait d'un ciblage exclusif sur la population féminine au détriment des hommes et des familles, alors que ces derniers sont traditionnellement pleinement impliqués dans la gestion de l'arganier, ces pratiques dites coopératives contribuent par ailleurs à déstabiliser les modes d'organisation locaux et notamment la « complémentarité » des rôles sexués, et ce faisant à dissocier la ressource de son territoire et de sa communauté d'appartenance. Si l'occultation du rôle du couple et de la division sexuée des tâches dans la gestion de la ressource par les coopératives est sans aucun doute problématique, se pose néanmoins la question de leur dimension hiérarchique et oppressive. Cibler uniquement les femmes et exclure les hommes n'est certainement pas la voie à suivre, mais regretter les mérites de la « complémentarité » n'est pas davantage souhaitable dans une perspective d'égalité de genre. Ce constat soulève toute l'ambiguïté, que ne discutent pas les auteurs, mais que l'on peut

souligner, entre les logiques de marché, de protection et d'émancipation qui sont au cœur des débats féministes, mais aussi de la crise du capitalisme contemporain (FRASER, 2010).

Bibliographie

AGARWAL B., 1994 – *A Field on One's Own. Gender and Land Rights in South Asia*. Cambridge et New Delhi, Cambridge University Press.

AGARWAL B., 2000 – Conceptualising environmental collective action: why gender matters. *Cambridge Journal of economics*, 24 : 238-310.

ALHASSOUMI H., 2012 – *Innovations, dynamiques et mutations sociales : les femmes productrices de sésame de la Sirba (ouest du Niger) et leurs initiatives collectives*. Thèse de doctorat en études rurales en sciences du développement, Toulouse, université du Mirail/Niamey, université Abdou Moumouni.

BASU A. (éd.), 1995 – *The Challenge of Local Feminism. Women's Movements in Global Perspective*. Boulder (Colorado), Westview Press.

CHARLIER S., 2006 – *L'économie solidaire au féminin : quel apport spécifique pour l'empoderamiento des femmes ? Une étude de cas dans les Andes boliviennes*. Thèse de doctorat, Louvain la-Neuve, Presses universitaires de Louvain.

CHARLIER S., 2011 – « Empoderamiento des femmes par l'économie populaire et solidaire : participation et visibilité des femmes en Bolivie ». In Guérin I., Hersent M., Fraisse L. (éd.) : *Femmes, économie et développement. Entre résistance et justice sociale*, Paris, Erès/IRD : 155-184.

DEGAVRE F., 2011 – « La pensée "femmes et développement" ». In Guérin I., Hersent M., Fraisse L. (éd.) : *Femmes, économie et développement. Entre résistance et justice sociale*, Paris, Erès/IRD : 63-86.

DESTREMAU B., 2013 – « Au four, au moulin et à "l'empowerment". La triple captation et exploitation du travail des femmes dans le développement ». In Maruani M. (éd.) : *Travail et genre dans le monde, l'état des savoirs*, Paris, La Découverte, Collection « L'État des savoirs » : 89-97.

FALQUET J., 2008 – *De gré ou de force. Les femmes dans la mondialisation*. Paris, Éditions La Dispute, coll. « Le genre du monde ».

FRASER N., 2010 – Marchandisation, protection sociale et émancipation. Les ambivalences du féminisme dans la crise du capitalisme. *Revue de l'OFCE*, 114 : 11-28.

GRANIÉ A.-M., GUÉTAT-BERNARD H. (dir.), 2006 – *Empreintes et inventivités des femmes dans le développement rural*. Toulouse, Presses de l'université du Mirail et Institut de recherche pour le développement (IRD).

GUÉRIN I., 2011 – Les effets insoupçonnés de la microfinance. *Travail, genre et sociétés*, 25 : 61-79.

GUÉRIN I., HERSENT M., FRAISSE L. (éd.), 2011 – *Femmes, économie et développement. Entre résistance et justice sociale*. Paris, Erès/IRD.

GUÉRIN I., PALIER J. (eds), 2005 – *Microfinance challenges: empowerment or disempowerment of the poor?* Pondicherry, French Institute of Pondicherry Editions.

GUÉRIN I., NOBRE M., à paraître – « L'économie solidaire revisitée à la lumière du genre : outil de changement social ou reproduction de la subordination féminine ? ». In Verschuur Ch., Guérin I., Guétat-Bernard H. (éd.) : *Sous le développement, le genre ?* Marseille/Genève, Éditions IRD/IHEID.

GUÉTAT-BERNARD H., 2011 – *Développement rural et rapports de genre. Mobilité et argent au Cameroun*. Rennes, Presses Universitaires de Rennes.

HAINARD F., VERSCHUUR Chr., 2005 – *Mouvements de quartier et environnements urbains. La prise de pouvoir des femmes dans les pays du Sud et de l'Est*. Paris, Karthala et ENDA Diapol.

HERSENT M., SOUMBOU P., 2011 – « Initiatives de femmes en migration dans l'économie solidaire ». In Guérin I., Hersent M., Fraisse L. (éd.) : *Femmes, économie et développement. De la résistance à la justice sociale*, Toulouse/Marseille, ERES/IRD : 207-220.

JARRY-OMAROVA A., 2010 – *Genre du pouvoir et démocratie libérale en Mongolie. Analyse de l'échec du mouvement associatif des femmes, entre espace politique, nomadisme et ONG internationales*. Thèse de doctorat en sociologie, École des hautes études en sciences sociales (EHESS).

KABEER N., 2010 – *Gender and social protection strategies in the informal economy*. London/ New-York/New-Delhi, Routledge.

LACOMBE D., MARTEU E., JARRY-OMAROVA A. et FROTIÉE B., 2011 – Le genre globalisé : cadres d'actions et mobilisations en débats. *Cultures & Conflits*, 83 : 7-13.

MAHMOOD S., 2005 – *Politics of Piety. The Islamic revival and the feminist subject*. Princeton and Oxford, Princeton University Press.

MARTEU E., 2009 – Relations entre associations féminines palestiniennes des deux côtés de la Ligne verte. *Echogeo*, 8, Revue en ligne <http://echogeo.revues.org/11003>, consulté le 10 juillet 2010.

MOLYNEUX M., 2002 – Gender and the silences of social capital. *Development and Change*, 33 (2) : 167-188.

NAPLES N. A., DESAI M. (eds), 2002 – *Women's Activism and Globalisation. Liking Struggles and Transnational Politics*. New-York et Londres, Routledge.

RANKIN K. N., 2002 – Social capital, microfinance and the politics of development. *Feminist Economics*, 8 (1) : 1-24.

RAO S., 2008 – Reforms with a female face: gender, liberalization, and economic policy in Andhra Pradesh, India. *World Development*, 36 (7) : 1213-1232.

RICCIUTELLI A., MILES A., MCFADDEN M. H. (eds), 2004 – *Feminist Politics, Activism, and Vision. Local and Global Challenges*. Londres et New York, Zed Book.

SARR F., 1998 – *L'entrepreneuriat féminin au Sénégal. La transformation des rapports de pouvoirs*. Paris, L'Harmattan.

SAUSSEY M., 2011 – « Initiatives féminines et économie sociale et solidaire dans la production du beurre de karité au Burkina Faso ». In Guérin I., Hersent M., Fraisse L. (éd.) : *Femmes, économie et développement. Entre résistance et justice sociale*, Paris, Erès/IRD : 107-129.

SAUSSEY M., 2012 – « Promotion des presses, émancipation des femmes ? Nouveaux acteurs et changements techniques dans les groupements féminins au Burkina Faso ». In de Lame D., Mazocchetti J. (dir.) : *Interfaces empiriques de la mondialisation. African junctions under the neoliberal development paradigm*, Tervuren, Musée royal de l'Afrique centrale : 145-166.

TREILLET S., 2008 – L'instrumentalisation du genre dans le nouveau consensus de Washington. *Actuel Marx*, 2 (44) : 53-67.

VERSCHUUR Chr. (éd.), 2007 – *Genre, mouvements populaires urbains et environnement*. Genève et Paris, Institut universitaire des études sur le développement (IUED), Espace femmes international (EFI) et L'Harmattan, coll. « Cahiers genre et développement », 6.

VERSCHUUR Chr., 2011 – « Mouvements et organisations populaires en milieu urbain : identités de genre et brèches pour le changement ». In Guérin I., Hersent M., Fraisse L. (éd.) : *Femmes, économie et développement. Entre résistance et justice sociale*, Paris, Erès/IRD : 185-206.

VERSCHUUR Chr., DESTREMAU B. (éd.), 2012 – Féminismes décoloniaux, genre et développement. Histoire et récits des mouvements de femme et des féminismes aux Suds. *Revue Tiers Monde*, janvier-mars, 209.

WIERINGA S. (ed.), 1995 – *Subversive Women; Women's Movements in Africa, Asia, Latin America and the Caribbean*. Londres et New Delhi, Zed Books et Kali for Women.

Éditrices scientifiques
Hélène Guétat-Bernard
Magalie Saussey

Genre et savoirs

Pratiques et innovations rurales au Sud

à travers champs



Genre et savoirs

Pratiques et innovations rurales au Sud

Éditrices scientifiques

Hélène Guétat-Bernard

Magalie Saussey

IRD

INSTITUT DE RECHERCHE
POUR LE DÉVELOPPEMENT

collection À travers champs

Marseille, 2014

Préparation éditoriale

Yolande Cavallazzi

Mise en page

Desk (53)

Correction

Sylvie Hart

Coordination, fabrication

Corinne Lavagne

Maquette de couverture

Michelle Saint-Léger

Maquette intérieure

Catherine Plasse

Photo de couverture

Jeune femme faisant sécher du sorgho sur une natte (Bénin).

© IRD/M.Donnat

La loi du 1^{er} juillet 1992 (code de la propriété intellectuelle, première partie) n'autorisant, aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article L. 122-5, d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans le but d'exemple ou d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite » (alinéa 1^{er} de l'article L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon passible des peines prévues au titre III de la loi précitée.

© IRD, 2014

ISSN : 0998-4658

ISBN : 978-2-7099-1834-3